

Aide à la réalisation d'un diagnostic de territoire

Dans le cadre de la rédaction d'un contrat de projet avec la CAF (agrément PS-FJT)



Dans le cadre des contrats de projet qui lient les gestionnaires de résidences-FJT à la CAF, il leur est demandé de réaliser un **diagnostic territorial**.



Pour rappel, voici les attendus de la CNAF concernant ce diagnostic¹ :

- l'analyse des caractéristiques des situations de jeunesse du territoire ;
- l'analyse des besoins du territoire en matière de logement des jeunes adultes ;
- l'offre locale de logement, d'équipements et services sociaux, de loisirs, de culture, de santé, etc.
- l'analyse des politiques locales de la jeunesse, de l'habitat et des partenariats existants et à développer.

Par ailleurs, la CNAF attend également que la demande d'agrément comporte des éléments concernant l'évaluation, le cas échéant, du précédent projet socio-éducatif et l'analyse du profil du public accueilli et de ses besoins (santé, logement, insertion professionnelle, autonomie, etc.). Ces deux éléments ne seront pas abordés dans ce guide.

Ce document a vocation à aider les gestionnaires de résidences-FJT à réaliser un diagnostic territorial selon les attendus de la CNAF. Il vous présente toutes les sources d'information ou de données qui peuvent être pertinentes (p2), et vous propose un plan avec, pour chaque partie, des indicateurs, des liens pour les retrouver et des conseils pour les mobiliser (p3).

Il ne s'agit pas d'un document officiel mais bien **de recommandations et de conseils**, co-construits par l'URHAJ Île-de-France et la CAF de Seine-et-Marne.

[1] Guide de la prestation de service Foyers de Jeunes Travailleurs, CNAF, 2020, p.20-21



Outils et ressources utiles pour la réalisation du diagnostic

Certains documents officiels peuvent servir de base pour votre diagnostic : nous vous en présentons quelques-uns ci-dessous.

Ils seront peu repris comme sources dans la suite du guide car ils sont propres à chaque territoire. Cependant, ils peuvent tout à fait compléter voire se substituer aux sources proposées plus bas. Ces documents comportent souvent une partie "diagnostic" que vous pouvez mobiliser pour votre diagnostic territorial puis une partie centrée sur les objectifs / le plan d'action prévu par le document, que vous pourrez notamment mobiliser pour la conclusion (p10).

Nom du document	Visée du document	Accéder au document
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées	Des plans, d'une durée de 6 ans, élaborés par l'Etat et le Conseil Départemental. Ils visent à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées à accéder à un hébergement ou logement adapté à leurs besoins.	Les derniers PDALHPD sont disponibles via ce lien sur le site de la DRIHL
PLH : Programme Local de l'Habitat	Un programme porté par l'EPCI ² , pour une période d'au moins 5 ans. Ce programme vise à définir les actions en matière de logement à l'échelle du territoire.	Rechercher sur internet « PLH + nom de votre EPCI ». Le PLH est obligatoire pour les agglomérations et métropoles (PLHI) mais pas pour les petites EPCI ³ .
SDSF : Schéma Départemental des Services aux Familles	Porté par la Caf et le Conseil Départemental, le SDSF constitue la base du pilotage des services aux familles et aux jeunes jusqu'à 25 ans pour une durée de 3 à 6 ans.	Rechercher sur internet : « SDSF + numéro du département »
CTG : Convention Territoriale Globale	La CTG est un accord-cadre politique signé entre la Caf et une ou plusieurs collectivités territoriales (commune, intercommunalité ou EPCI) fixant des objectifs communs, pour une durée de 4 ou 5 ans.	Pour accéder à une CTG, le partenaire peut : • La télécharger en ligne si elle a été mise à disposition sur internet ; • La demander directement auprès de la ou des collectivité(s) territoriale(s) signataire(s)⁴.

[2] Etablissement Public de Coopération Intercommunale : cela renvoie aux intercommunalités, communautés d'agglomération, métropoles, communauté de commune. 2

[3] Pour Paris, il s'agit du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH). Vous pouvez le retrouver [en cliquant ici](#).

[4] En effet, les services de la Caf ne sont pas habilités à diffuser une CTG sans l'accord préalable de la ou des collectivité(s) territoriale(s) concernée(s).

L'INSEE et Cartoviz : des outils utiles développés dans ce guide

L'INSEE est la référence de la statistique publique en France. Deux de leurs outils peuvent vous être très utiles :

- Pour chaque commune, intercommunalité et département, l'INSEE réalise un document intitulé « **dossier complet** » dans lequel vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre commune et/ou EPCI sur des thématiques telles que l'emploi, la démographie, le logement, etc. Pour cela, [vous pouvez cliquer ici](#) et rechercher votre commune ou EPCI dans la barre de recherche⁵.
- Il est également possible de comparer les données de plusieurs territoires via le **comparateur de territoire de l'INSEE**, [accessible en cliquant ici](#). Vous pouvez ensuite rechercher plusieurs territoires à des échelles différentes (commune/interco/département/région) afin d'en comparer les données.

D'autres sites et ressources peuvent être mobilisés :

- des sites de cartographies interactives, comme **DataDrihl** (données traitées par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement en Île-de-France) ou **Cartoviz** (données traitées par l'Institut Paris Région).
- le site de **Cafdata**, qui propose des indicateurs sur les allocataires de la Caf.

Le guide vous propose un plan détaillé abordant les thématiques listées ci-dessous, avec à chaque fois des liens vers les ressources et des éléments pour faciliter l'analyse.

Sommaire

- 1- Description globale du territoire d'implantation de la résidence
- 2- La population du territoire
- 3- L'activité économique et de formation sur le territoire
- 4- L'offre de logement sur le territoire
- 5- Les ressources pour la jeunesse sur le territoire
- 6- Les infrastructures culturelles et de loisirs

Quelle échelle pour un diagnostic ?

Avant de vous lancer dans le diagnostic, nous vous recommandons de choisir l'échelle du territoire pour lequel vous allez faire le diagnostic. Vous pouvez faire votre diagnostic :

- à l'échelle de la ville d'implantation de la résidence
- à l'échelle de l'intercommunalité (EPCI).

A noter : pour les communes situées dans l'intercommunalité du Grand Paris, nous recommandons d'utiliser plutôt l'échelle communale ; pour les autres, plutôt l'échelle de l'EPCI⁶.

[5] Attention, pour trouver des données sur son EPCI sur l'INSEE, il faut utiliser les termes exacts, que vous retrouverez notamment sur la carte de l'APUR [en cliquant ici](#).

[6] Pour les communes dont l'intercommunalité est un Etablissement Public Territorial (soit les communes les plus proches de Paris, faisant partie de la Métropole du Grand Paris), l'INSEE ne propose pas de dossier complet. Il propose un dossier complet uniquement pour la Métropole du Grand Paris. Comme cette échelle territoriale est très vaste, nous vous recommandons plutôt de vous baser sur l'échelle communale pour vos analyses.

1 Description globale du territoire d'implantation de la résidence

Cette première partie peut être très courte. **Elle vous permet de présenter rapidement le territoire (la commune ou l'intercommunalité où se situe votre résidence).**

Indicateurs et éléments pertinents	Comment analyser l'indicateur ?	Où trouver cette information ?
Le nombre d'habitant-e-s	Vous pouvez préciser le nombre d'habitant-e-s de votre commune, ainsi que le nombre d'habitant-e-s totale de l'EPCI.	Cliquez ici pour la carte APUR 2023 à télécharger. Vous retrouverez notamment le nom exact de votre EPCI (utile notamment pour les recherches sur l'INSEE), le nombre d'habitant-e-s et les communes qui le composent.
La connectivité aux transports	Si votre résidence est bien connectée aux transports, c'est un atout pour la résidence et les jeunes. Vous pouvez également mentionner si les jeunes logé-e-s utilisent majoritairement les transports ou si certain-e-s sont véhiculé-e-s.	Indiquez les lignes de bus, transilien, RER et métro à proximité de la résidence ainsi que les temps de marche (approximatifs) pour y accéder. Vous pouvez utiliser les sites Île-de-France mobilité ou ratp.fr pour rechercher les transports et les temps de trajet depuis votre résidence.
Si votre résidence est en QPV	Cette donnée est intéressante seulement si votre résidence est située en QPV. Dans ce cas, vous pouvez développer sur ce que cela apporte à la résidence-FJT (présence d'associations locales, financements spécifiques, etc.) ou sur les enjeux que cela implique.	Cliquez ici et entrez l'adresse de la résidence-FJT pour savoir si elle est située en QPV ou non. Ces données sont recensées par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

2 La population du territoire

Cette partie a pour objectif de décrire la population habitant le territoire **en mettant l'accent sur la population jeune**.

Indicateurs et éléments pertinents	Comment analyser l'indicateur ?	Où trouver cette information ?
La variation de la population	La variation de la population permet de voir si un territoire gagne des habitant-e-s (par les naissances, l'arrivée de nouvelles personnes sur le territoire) ou en perd. Si votre territoire a une variation de la population positive (voire plus importante qu'à l'échelle régionale ou départementale), cela veut dire que le territoire est attractif. L'implantation de votre résidence permet donc de répondre à un besoin pour la commune.	Cliquez ici pour accéder au comparateur de territoire de l'INSEE, vous pouvez comparer votre territoire avec celui du département ou de la région. Vous trouverez l'indicateur « variation de la population », qui est calculé en fonction de l'évolution de la population (augmentation ou diminution) année après année sur un territoire.
La typologie des ménages et l'âge de la population	La part de ménages composés de personnes seules peut être un argument pour mettre en avant l'utilité sociale de votre structure, qui accueille principalement des jeunes vivant seul-e-s. Vous pouvez aussi vous appuyer sur la diminution de la taille des ménages, qui indique que de plus en plus de personnes vivent seules. Selon la même logique, vous pouvez également valoriser l'utilité de votre structure en observant la part de 15-29 ans sur votre territoire. Si votre structure accueille des familles monoparentales et que cette population constitue une part non négligeable de la population de votre territoire, il peut être intéressant de le mettre en avant ici.	Cliquez ici pour accéder au dossier complet de votre commune ou EPCI. Dans celui-ci, vous trouverez notamment : • Le tableau « FAM T1 » : la répartition de la population selon le type de ménage, notamment la part de ménage d'une personne et de familles monoparentales • Le tableau « FAM G1 » : l'évolution de la taille des ménages en historique, et notamment le nombre moyen de personnes par ménage • Le tableau « POP T0 » : la part des 15-29 ans.

3 L'activité économique et de formation sur le territoire

Indicateurs et éléments pertinents	Comment analyser l'indicateur ?	Où trouver cette information ?
Les principaux secteurs d'activité économique	Il peut être intéressant de mettre en exergue les secteurs d'activité qui sont plus représentés que dans le reste du département ou de la région afin de montrer dans quels domaines se concentre l'activité du territoire.	Cliquez ici pour accéder au comparateur de territoire de l'INSEE où vous pourrez comparer les pôles d'activité de votre commune et de votre département/région via la répartition des activités économiques des entreprises du territoire (indicateur « établissements »).
L'offre de formation (notamment en apprentissage)	Si votre territoire concentre plusieurs offres de formation (notamment en alternance), cela appuie l'intérêt de votre structure qui permet de répondre aux besoins du public en formation en matière de logement.	Vous pouvez trouver des établissements proposant des formations en alternance sur le site des CFA en cliquant ici , ou sur le site WALT en cliquant ici , en recherchant votre commune (ou des communes voisines) dans la barre de recherche.
La part des étudiant·e·s / apprenti·e·s , et les CSP	Plus cette part est importante, plus elle souligne l'intérêt d'une résidence qui loge une partie de ces publics (à mettre en lien avec les informations sur les offres de formation du territoire). Les catégories socio-professionnelles (CSP) des jeunes sont souvent plus précaires (ouvrier·e·s, employé·e·s) que celles du reste de la population, ce qui est une donnée intéressante à souligner sur votre territoire.	La donnée est accessible sur le dossier complet de votre territoire (en cliquant ici) • En FOR T1 : part des 18/24 scolarisé·e·s (soit jeunes étudiant·e·s / apprenti·e·s) • En POP T6 : La répartition par âge selon la catégorie socio-professionnelle ; notamment celles des 15-24 ans.
Le taux de chômage (de la population globale et des jeunes)	Si le taux de chômage est plutôt élevé, vous pouvez argumenter que votre structure par son accompagnement socio-éducatif permet aussi une meilleure intégration et insertion professionnelle pour les jeunes accueilli·e·s. Si le taux de chômage est plutôt faible, vous pouvez mettre en avant le fait que votre résidence est installée sur un territoire dynamique, qui répond aux besoins des jeunes accueilli·e·s.	Pour le taux de chômage chez les moins de 30 ans, la donnée est accessible sur le dossier complet de votre territoire (en cliquant ici). En EMP T4, la part de chômeur·se·s sur le territoire, notamment chez les 15-24 ans.

Indicateurs et éléments pertinents	Comment analyser l'indicateur ?	Où trouver cette information ?
Les indicateurs de précarité (de la population globale et des jeunes)	Le taux de pauvreté (de la population globale et des jeunes) est un indicateur pertinent qui peut compléter celui du taux de chômage et que vous pouvez utiliser suivant la même logique. Le nombre d'allocataires de la Prime d'Activité (PA) peut être mobilisé notamment s'il est en augmentation sur le territoire, les allocataires de la PA étant plus susceptibles d'avoir des difficultés à obtenir un logement.	Pour le taux de pauvreté de la population globale, la donnée est accessible sur le comparateur de territoire (cliquez ici) : Pour le taux de pauvreté chez les moins de 30 ans, la donnée est accessible sur le dossier complet de votre territoire (cliquez ici), via le tableau REV G1. Vous pouvez également avoir accès au nombre de ménages allocataires de la PA via Cafdata. Pour cela, cliquez ici et sélectionnez sur la gauche votre département et la tranche d'âge concernée.

4 L'offre de logement sur le territoire

Indicateurs et éléments pertinents	Comment analyser l'indicateur ?	Où trouver cette information ?
Le niveau de loyer moyen dans le parc privé	La donnée est à mettre en comparaison avec le prix de la redevance dans votre résidence-FJT, voire avec le niveau de ressources des jeunes de votre résidence pour estimer leur capacité d'accès au parc privé de la commune.	Cliquez ici pour accéder à une carte indiquant le prix moyen au m² d'un appartement dans le parc privé à la location au sein de votre commune. Les données sont celles de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.
La typologie des logements	Vous pouvez mettre en parallèle les typologies de logement proposées sur le territoire avec les différents types de ménages du territoire (voir partie 2). S'il y a un déséquilibre, notamment un manque de petites surfaces pour personnes seules, cela démontre l'atout que représente votre résidence.	Cliquez ici pour accéder à Cartoviz. Dans l'onglet « Carte » (en haut à gauche), sélectionnez « Société et Habitat » puis la carte « logement ». Lorsque vous recherchez votre commune, vous accédez notamment à des indicateurs concernant la répartition des typologie de logements (T1, T2, T3 etc.).

Indicateurs et éléments pertinents	Comment analyser l'indicateur ?	Où trouver cette information ?
La part de logements sociaux parmi l'ensemble des logements	La part de logements sociaux permet d'observer la part de logements potentiellement accessibles pour une population précaire, dont les jeunes logé·e·s dans la résidence. Un autre indicateur intéressant peut être le respect de la loi SRU. Les résidences-FJT sont du logement social et participent à l'atteinte de l'objectif de la loi SRU.	En cliquant ici, vous accédez à DataDrihl. A gauche, sélectionnez "parc social" puis "logements sociaux - parc locatif des bailleurs". Vous accédez ainsi à l'indicateur "Ensemble des logements". Pour le respect de la loi SRU, sélectionnez "parc social" puis "logements sociaux - loi SRU", et "situation de la commune au regard de la loi SRU".
Le délai médian pour l'attribution d'un logement social	Plus le délai d'attribution est long, plus cela révèle une forte tension sur le parc social de votre territoire, et donc à la fois l'utilité de votre résidence pour le territoire, mais aussi la difficulté que pourront avoir les jeunes à trouver des solutions de logement hors de la résidence.	En cliquant ici, vous accédez à DataDrihl. A gauche, sélectionnez la catégorie "Accès au parc social", puis "attribution de logement social" et vous accédez à l'indicateur "délai médian d'attribution".
L'offre existante de logement et hébergement spécifique pour les jeunes	Il peut être pertinent d'indiquer la présence (ou non) de structures d'hébergement ou de logement temporaire (dont les résidences étudiantes) sur votre territoire. Si d'autres structures existent sur votre territoire, vous pouvez présenter ces offres de logement comme répondant à un besoin important sur le territoire. Si votre résidence est la seule sur votre territoire, il s'agit plutôt de mettre en avant le fait qu'il y a un manque d'offre sur le territoire.	En cliquant ici, vous accédez à DataDrihl. A gauche, sélectionnez la catégorie "parc d'hébergement et de logement adapté", • Cliquez sur "hébergement et nuitées hôtelières" pour accéder à l'indicateur "places d'hébergement généraliste" • Cliquez sur "Logement adapté", pour accéder à l'indicateur "Places en logement adapté" Pour les résidences étudiantes, vous pouvez cliquer ici pour trouver les résidences CROUS. Vous pouvez également chercher des informations sur l'offre de logement accompagné et d'hébergement sur votre territoire via votre PLH ou PDALHPD.

5 Les ressources pour la jeunesse sur le territoire (dont services sociaux, de santé, etc.)

Indicateurs et éléments pertinents	Comment analyser l'indicateur ?	Où trouver cette information ?
Les ressources et dispositifs d'insertion pour les jeunes du territoire	Ces informations permettent de montrer que votre résidence s'inscrit sur un territoire qui propose divers soutiens et modes d'accompagnement pour la jeunesse et que votre action est complémentaire avec celle proposée au niveau du territoire.	Selon votre territoire et les acteurs que vous connaissez, quelques exemples : CLLAJ, PAEJ, Maison des solidarités, Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi, Mission locale, Ecole de la 2^e chance, CCAS, PIJ, structures liées aux questions de parentalité... Vous pouvez vous renseigner sur le site de votre mairie, dans des rubriques du type « Vie associative » « services de la mairie » « jeunesse » « santé / solidarité » ou encore « action sociale », où on retrouve souvent des annuaires des associations et des différents services à destination de la jeunesse.

6 Les infrastructures culturelles et de loisirs

Indicateurs et éléments pertinents	Comment analyser l'indicateur ?	Où trouver cette information ?
Les infrastructures culturelles et de loisirs	Il s'agit de montrer que votre résidence est implantée sur un territoire qui propose des offres complémentaires, notamment en matière de culture et de loisirs pour votre public.	Selon votre territoire et les acteurs que vous connaissez, cela peut être des infrastructures sportives (clubs sportifs, espaces dédiés, etc.), des infrastructures culturelles (cinémas, médiathèques, salles de spectacles, écoles de musique, etc.). Le site de votre mairie peut vous indiquer les différentes structures culturelles et de loisirs de votre territoire, dans des onglets de type « culture », « vie quotidienne », « loisirs » « sortir », « sport », « vie associative ».

Conclusion

Nous vous conseillons de **rédiger une conclusion reprenant les éléments clés du diagnostic**, notamment les parties spécifiques aux jeunes et au logement. Pour cela, **vous pouvez également mettre en parallèle les données recueillies avec les éléments d'analyse et les objectifs fixés par les documents officiels** (PDALHPD, PLH, SDSF, CTG), notamment dans l'objectif de montrer que la structure permet de répondre et de participer aux ambitions des politiques jeunesse et logement du territoire. En effet, **l'enjeu de la conclusion est de montrer l'adéquation du projet social de la résidence-FJT avec les besoins du territoire.**



Par exemple

“ Dans le PLH Melun Val-de-Seine 2022-2027, l'un des objectifs opérationnels est de « mieux permettre la décohabitation et l'accueil des jeunes sur le territoire, dans la diversité de leur profil ». C'est à cet objectif porté politiquement que répond l'implantation de la résidence. ”

Enfin, il peut également être pertinent de **produire une forme de synthèse sur les forces / faiblesses et enjeux du territoire**. On peut par exemple imaginer le tableau suivant à compléter selon le territoire concerné et les informations qui ressortiront du diagnostic :

FORCES

Par exemple : présence de structures d'accompagnement pour les jeunes , services de transports, etc.

FAIBLESSES

Par exemple : évolution démographique vers un vieillissement de la population , pression immobilière, chômage, etc.

PROBLEMES A RESOUDRE

Par exemple : développer les capacités d'accueil du territoire, prendre en compte les ressources modestes des jeunes, etc.

SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Par exemple : approfondir la connaissance des besoins et de l'offre , développer les résidences-FJT ; développer les passerelles d'accès vers le logement, etc.



Méthode et sources

Préciser à la fin ou au cours du document la méthode et les sources utilisées. Cela peut provenir des différents documents officiels (PDALHPD, CTG, etc.) , de diverses ressources ou sites internet (INSEE, Cartoviz, etc.) ou encore de réunions ou échanges avec les équipes ou les partenaires.